

Check-list Spécial déménagement

Quatre semaines avant le déménagement

- Contrôler soigneusement le nouveau contrat de location et le règlement de l'immeuble
- Etablir un plan des pièces en déterminant l'emplacement des meubles
- Résilier en bonne et due forme l'ancien contrat de location
- Contacter les établissements scolaires, etc.
- Communiquer le changement d'adresse:
 - à la banque
 - au distributeur d'énergie, www.bkw.ch/services
 - à l'administration communale
 - à la crèche, à l'école enfantine, à l'école
 - à l'administration militaire (chef de section), à la protection civile, aux pompiers
 - à l'employeur
 - à l'Office fédéral de la circulation
 - aux médecins/au dentiste
 - aux caisses d'assurances maladie et aux autres caisses d'assurance
 - aux services des abonnements (journaux et magazines)
 - aux institutions et aux associations
 - aux services de livraison à domicile
 - à la caisse de compensation AVS (pour les retraités et les travailleurs indépendants)
- Résilier les abonnements (piscine, fitness, etc.)
- Contacter des entreprises de déménagement (demander plusieurs offres)
- Louer un camion (si vous déménagez par vos propres moyens)
- Prévenir le concierge et les voisins
- Commander éventuellement de nouveaux meubles
- Faire les petites réparations qui s'imposent dans l'ancien logement
- Déterminer les éventuelles réparations majeures à effectuer et prévoir leur réalisation
- Trouver des personnes qui aideront lors du déménagement
- Annoncer les éventuels dégâts dans l'ancien logement
- Déterminer avec le nouveau locataire ou la gérance ce qui reste dans l'appartement (les rideaux par exemple)
- Prendre un jour de congé/prévenir l'employeur

- S'informer des éventuelles formalités s'il s'agit d'un déménagement à l'étranger (permis de séjour, formalités douanières, etc.)

Deux semaines avant le déménagement

- Trouver des cartons, des caisses et des journaux pour envelopper les affaires
- Demander des panneaux d'interdiction de stationner pour le jour du déménagement
- Organiser le ménage de l'appartement
- Demander à la Poste de faire suivre le courrier
- Fixer la date et l'heure de l'état des lieux
- Faire modifier le passeport, le permis du véhicule et le permis de conduire
- Prévenir l'organe d'encaissement des redevances audio et télévision
- Mandater une entreprise pour nettoyer les moquettes
- Demander les clés d'accès à l'immeuble et la clé de l'ascenseur pour l'ancien et le nouveau logement
- Prévenir l'opérateur téléphonique
- Vider grenier, cave et garage
- Demander le remboursement de la caution

Quelques jours avant le déménagement

- Faire les cartons
 - Inscrire sur les cartons le nom de la pièce à laquelle ils sont destinés
 - Ne pas oublier de spécifier «fragile» sur les cartons concernés
(Si c'est une entreprise qui se charge du déménagement, ne pas emballer soi-même les objets fragiles et les liquides, sinon la casse ne sera pas couverte par l'assurance de la société, de même que les dégâts provoqués par les liquides.)
- Demander à l'entreprise de déménagement le montant de la somme assurée et évent. le modifier
- Préparer une collation pour les déménageurs
- Demander une confirmation des dates aux artisans chargés des éventuels travaux
- Organiser le relevé des compteurs. Vous pouvez effectuer le relevé vous-même à l'adresse www.bkw.ch/services
- Commencer à vider le congélateur et les placards de provisions
- Enlever les noms dans l'entrée et sur la boîte aux lettres
- Organiser la garde des enfants et des animaux

- Démontez les meubles
- Réserver les endroits pour charger et décharger
- Emballer et éventuellement transporter séparément les affaires fragiles
- Emballer les plantes
- Préparer le matériel nécessaire (papier-toilette, matériel de nettoyage, etc.)
- Préparer l'éclairage dans le nouvel appartement
- Dégivrer congélateur et réfrigérateur
- Préparer l'état des lieux
- Effectuer l'état des lieux avec le propriétaire/la gérance (ancien logement)
- Effectuer l'état des lieux avec le propriétaire/la gérance (nouveau logement)
- Faire un constat des éventuels dégâts survenus lors du déménagement

Après le déménagement

- Rendre les clefs de l'ancien appartement
- Mettre son nom dans l'entrée et sur la boîte aux lettres
- Annoncer par écrit (lettre recommandée) et dans les trois jours les éventuels dégâts à l'entreprise de déménagement
- Envoyer dans les dix jours un courrier recommandé à la gérance ou au propriétaire pour signaler les éventuels dégâts constatés
- S'annoncer au contrôle des habitants
- Demander l'autorisation au propriétaire avant d'entreprendre une quelconque rénovation/transformation du logement
- Se présenter aux voisins/prendre la crémaillère